

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 20 janvier 2023.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca C. Roy, S. Baud, M. Aragon, R. Cusin.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

**Procuration :** C. Seifert à P. Meylan, S. Pérou à S. Mercet, C. Arhuero à M. Genoud

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc,

**Le secrétariat a été assuré par :** S. Mercet

N° 2023-06



### **FINANCES- Reconstitution d'une subvention à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique**

Dans le cadre de la politique de développement durable et pour inciter les habitants de la commune à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels et participer à la réduction des déplacements effectués en voiture,

Pour favoriser l'usage des véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain, la commune de Beaumont a instauré pour l'année 2022 un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Cette offre ne s'adresse qu'aux Beaumontois en résidence principale uniquement.

En 2022, 3 dossiers ont été acceptés pour l'obtention de cette subvention.

Il est donc proposé la reconstitution de cette aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi de l'aide que pour l'achat d'un seul VAE par personne limité à deux vélos par foyer.

Le VAE peut être neuf ou d'occasion, conforme à la réglementation et acheté localement (dans le département)

La commune de Beaumont versera au bénéficiaire une aide de 250 euros par vélo si le vélo coûte jusqu'à 3 000 euros et une aide de 100 euros par vélo si le coût du vélo est supérieur à 3 000 euros.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

La demande fera l'objet d'un montage de dossier ainsi que d'une signature de convention.

N° 2023-06



Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 074-217400316-20230126-D2023\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement de cette aide selon les critères fixés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- De confirmer que les crédits nécessaires à ces aides seront prévus au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Sophie MERCET

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

